

Commune de GURS
Département des Pyrénées-Atlantiques

Séance du 2 septembre 2019

02092019-8

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 10
Présents : 9

séance du 2 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Michel FORCADE, Maire.

Présents : LARROUDE Jean-Luc, RABBE Josée, FORCADE André, LAGARRONNE Jean-Marie, OTHATS Peïo, URRUTY Thierry, PUHARRE Christian, LANUZA Christelle
Absent : LOPEZ Jérôme

OBJET : Motion contre la réorganisation des trésoreries dans les Pyrénées-Atlantiques

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'intersyndicale des Finances publiques du 64, ainsi que du courrier conjoint de l'association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques et des représentants de la section départementale du SNDGCT sur le projet de réorganisation des trésoreries dans les Pyrénées-Atlantiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- REFUSE** le projet présenté
- DEMANDE** à la DDFiP de répondre à l'ensemble des questions présentées par l'ADM64
- S'INQUIÈTE** sur le faible nombre de Service de Gestion Comptable dans le département et les incidences que cela aura sur la tenue de la comptabilité et le recouvrement des titres de recettes,
- S'INQUIÈTE** de l'évolution du lien ordonnateur/comptable
- CRAINT** qu'à terme ce lien soit rompu au profit d'une privatisation de l'accompagnement de la gestion financière des collectivités, ce qui pourrait se traduire à nouveau par un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités,
- SOUHAITE** que la réorganisation ne se fasse pas au détriment des communes rurales et de montagne,
- DEMANDE** que le maillage territorial soit maintenu de manière pérenne avec des moyens humains suffisants.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signés les membres présents.**

**Le Maire
Michel FORCADE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/09/2019